

# LE PROGRAMME

# PIRATE

Export réalisé le 12/07/2024

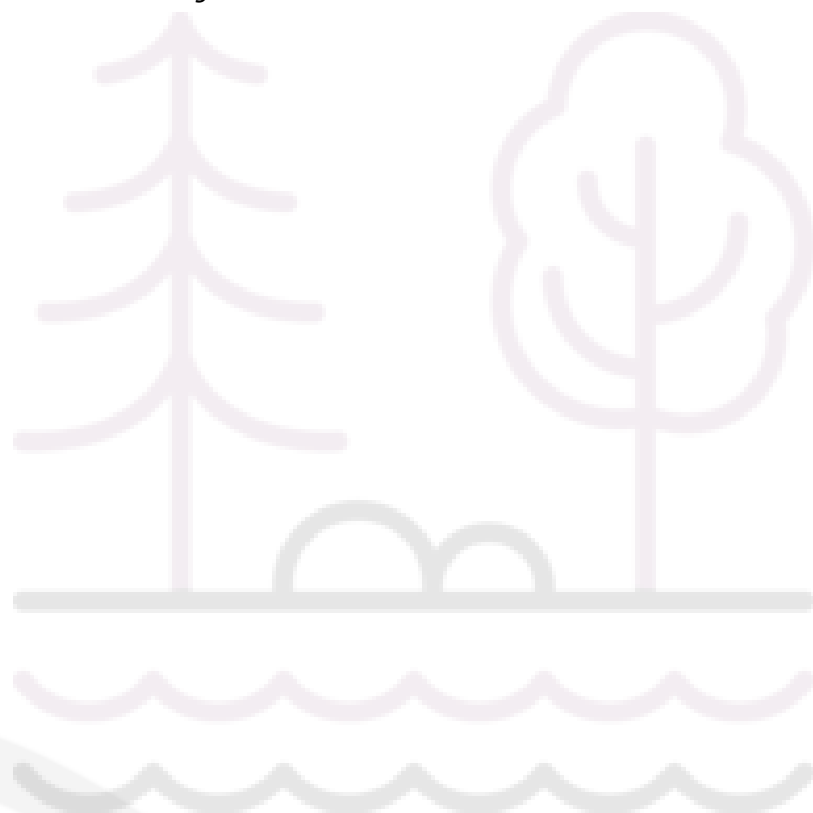
**NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !**



# SOMMAIRE

<b>Environnement, Climat et Énergie</b>	.....	<b>3</b>
<b>Économie d'énergie - Logement</b>	.....	<b>4</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>4</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	.....	<b>4</b>





## **ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE**

# ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – LOGEMENT

Environnement, Économie, Logement

Au programme depuis Décembre 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir voté sur la partie « production », il me semble important que le Parti Pirate se prononce sur la partie consommation de notre modèle énergétique.

Je propose donc plusieurs mesures qui ont pour objectif de viser une stabilisation ou une baisse de notre consommation énergétique. Certains appelleront cela de la sobriété, d'autres verront cela comme des contraintes. N'oublions pas que la France, lors de la COP21, s'est engagée à baisser ses émissions de CO2 de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050.

Le logement absorbe environ 40 % de la consommation d'énergie du pays. Les normes énergétiques actuelles permettent d'avoir des bâtiments bien isolés et donc peu énergivores. Augmenter les normes de construction ne semble donc pas une piste sérieuse, au contraire de l'isolation des logements anciens. En effet, l'isolation des logements anciens aurait un impact fort et assez rapide sur notre consommation d'énergie, dont une grande partie est émettrice de gaz à effet de serre (chaudière fioul et gaz).

## CONTENU DE LA PROPOSITION

- Proposition 1 : L'achat d'un logement ancien doit être conditionné à l'engagement par le nouveau propriétaire de la réalisation d'une isolation de qualité.
- Proposition 2 : Tout projet de ravalement de façade (peinture, rénovation de façade, nettoyage) doit être lié à la mise en place, hors bâtiments classés, à un projet d'isolation par extérieur.
- Proposition 3 : Interdire la mise en place de radiateur électrique lors de la construction de nouveau logement. Imposer au propriétaire le changement des radiateurs électriques par un autre système de chauffage lors d'un changement de locataire.

Les propositions ci-dessus peuvent être financées par la mise en place de prêts bonifiés par l'État, proposés par les banques. L'objectif étant que le remboursement du prêt soit moins cher au nouveau propriétaire que le prix de l'énergie économisée.